

Prévisualisation 39 - Perception à partir du paysage -

Commune : Bomy

Point de vue : R.D 158

Distance au parc éolien : 12,5 km

(angle : 106°)



ÉTAT INITIAL



PHOTOMONTAGE avec projet colorisé



PERCEPTION «TAILLE RÉELLE»

- PERCEPTIONS À PARTIR DE L'HABITAT :

On distinguera les villages implantés sur le plateau de ceux localisés au sein de vallées :

- Villages implantés sur le plateau : concerne surtout les villages de Ruisseauville, Canlers, Azincourt et quelques hameaux comme Préhédré ou les Maisonnettes (commune d'Herly). Dans ces villages les habitations et les vues dominantes sont traditionnellement orientées vers l'intérieur du village, ceci pour des raisons de liens communautaires. Les franges des villages sont généralement plantées de jardins et de vergers, d'arbres et de haies pour se protéger des rigueurs climatiques du Haut-Artois (vents de plateau notamment). Des impacts visuels pourraient être perçus à partir de zones résidentielles récentes en frange de village ou en linéaire le long des entrées de village, mais le secteur n'est pas concerné actuellement par ce développement.

En conclusion, c'est surtout *hors agglomération, au niveau des entrées et sorties de villages* que les impacts visuels sont les plus marquants.

- Villages localisés au sein de vallées : concerne surtout Avondance, Créquy, Planques, Coupelle-Neuve, Coupelle-Vieille et Fruges proches des parcs éoliens projetés. La grande majorité des communes du territoire sont implantées au sein de vallées plus ou moins marquées, voire en tête de vallée comme Avondance et Tramecourt, cette configuration n'est pas toujours facile à lire sur le terrain mais ces villages sont au moins 10 mètres sous l'altitude moyenne du plateau ce qui permet d'atténuer les impacts visuels de façon significative.

Les communes implantés au sein des vallées ne sont pas exposés à des impacts visuels significatifs.

- PERCEPTIONS À PARTIR DES AXES ROUTIERS ET DU PAYSAGE :

Les perceptions seront surtout possibles à partir de deux routes du plateau, proches des éoliennes projetées, qui offrent des perspectives visuelles sur le projet éolien :

- les départementales 928 (axe Hesdin-Saint-Omer) et 130 (axe Fruges-Beaurainville) offrent des perceptions frontales et latérales sur le parc accordé et les deux éoliennes projetées,
- les perceptions les plus sensibles se font à partir des axes secondaires peu fréquentés qui longent le site éolien.

Des perceptions sont possibles à partir des vallées mais elles sont très atténuées (bouts de pales). Les éoliennes peuvent être perceptibles ponctuellement à partir des coteaux exposés vers les parcs éoliens mais de telles vues sont rares et très confidentielles.

- COVISIBILITÉS AVEC LES MONUMENTS HISTORIQUES :

Seuls trois monuments protégés sont présents dans un rayon de 5 km autour du secteur d'implantation.

Ces monuments sont protégés par un cadre boisé dense comme le parc et le château de Tramecourt, ou bien par l'écrin verdoyant et topographique de la vallée de la Créquoise (enceinte castrale de Créquy), ou de la Planquette (église de Planques).

- IMPACT VISUEL CUMULÉ :

L'impact visuel cumulé avec le parc éolien est logiquement très limité du fait de l'importance limitée du projet et de la densification d'un parc éolien accordé.

Ces perceptions correspondent à une vision lointaine du parc de 5 à 15 kilomètres du parc éolien, zone où l'impact visuel des éoliennes est graduellement atténué.



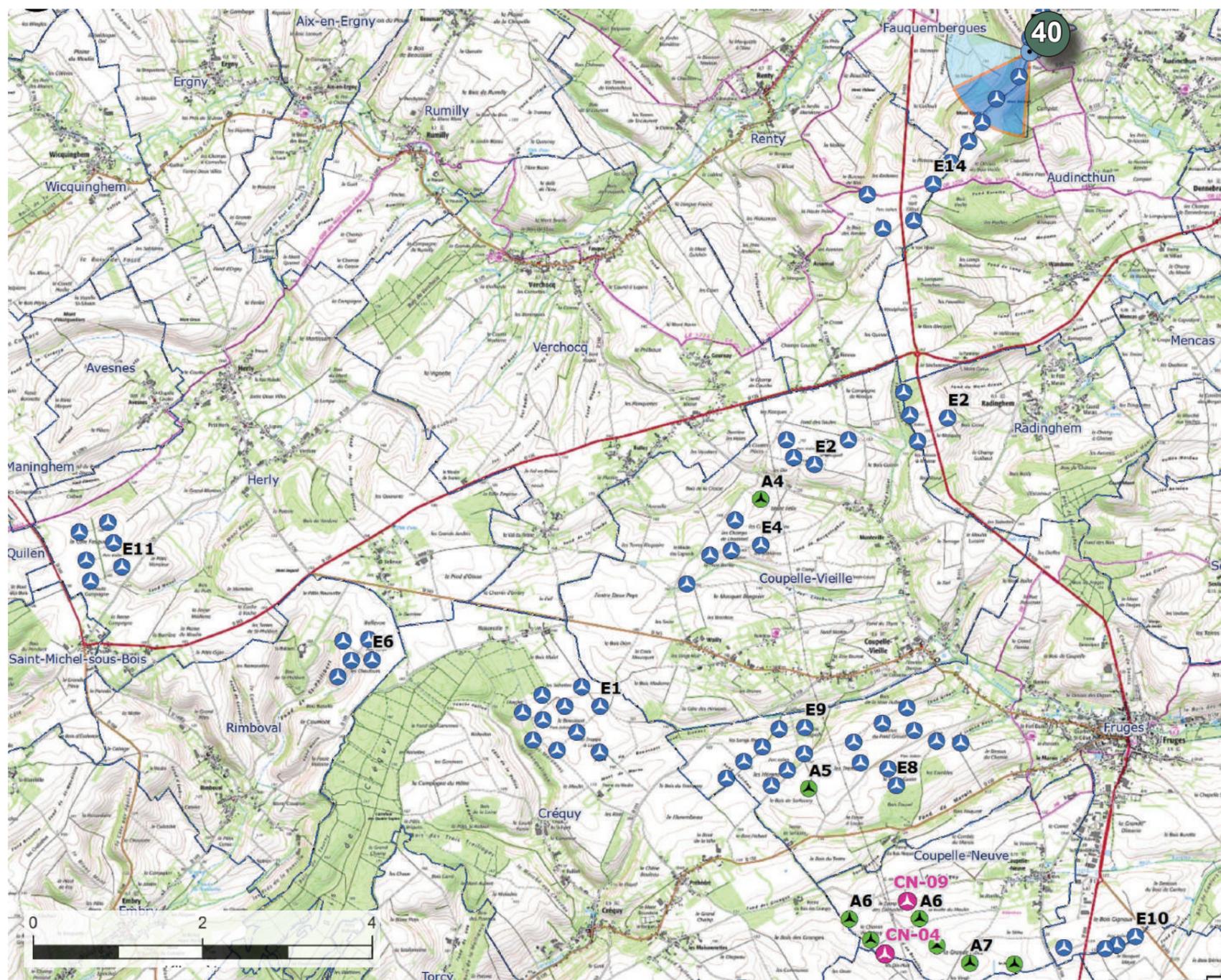
Commune : Fauquembergues

Point de vue : R.D 92

- **COMMENTAIRES :**

Perceptions visuelles à partir de la route départementale 92 à la hauteur des éoliennes de la Haute-Lys côté Fauquembergues.

Les éoliennes projetées ne sont pas perceptibles.

**LÉGENDE :**

- Parc éolien accordé et construit : 
- Parc éolien accordé non construit : 
- Parc éolien en cours d'instruction* : 
- Parc ayant reçu un avis favorable de la part de l'autorité environnementale
- Projet de confortement du parc de Coupelle-Neuve : 

Commune : Fauquembergues

Point de vue : R.D 92

Distance au parc éolien : 10 km

(angle : 106°)



ÉTAT INITIAL



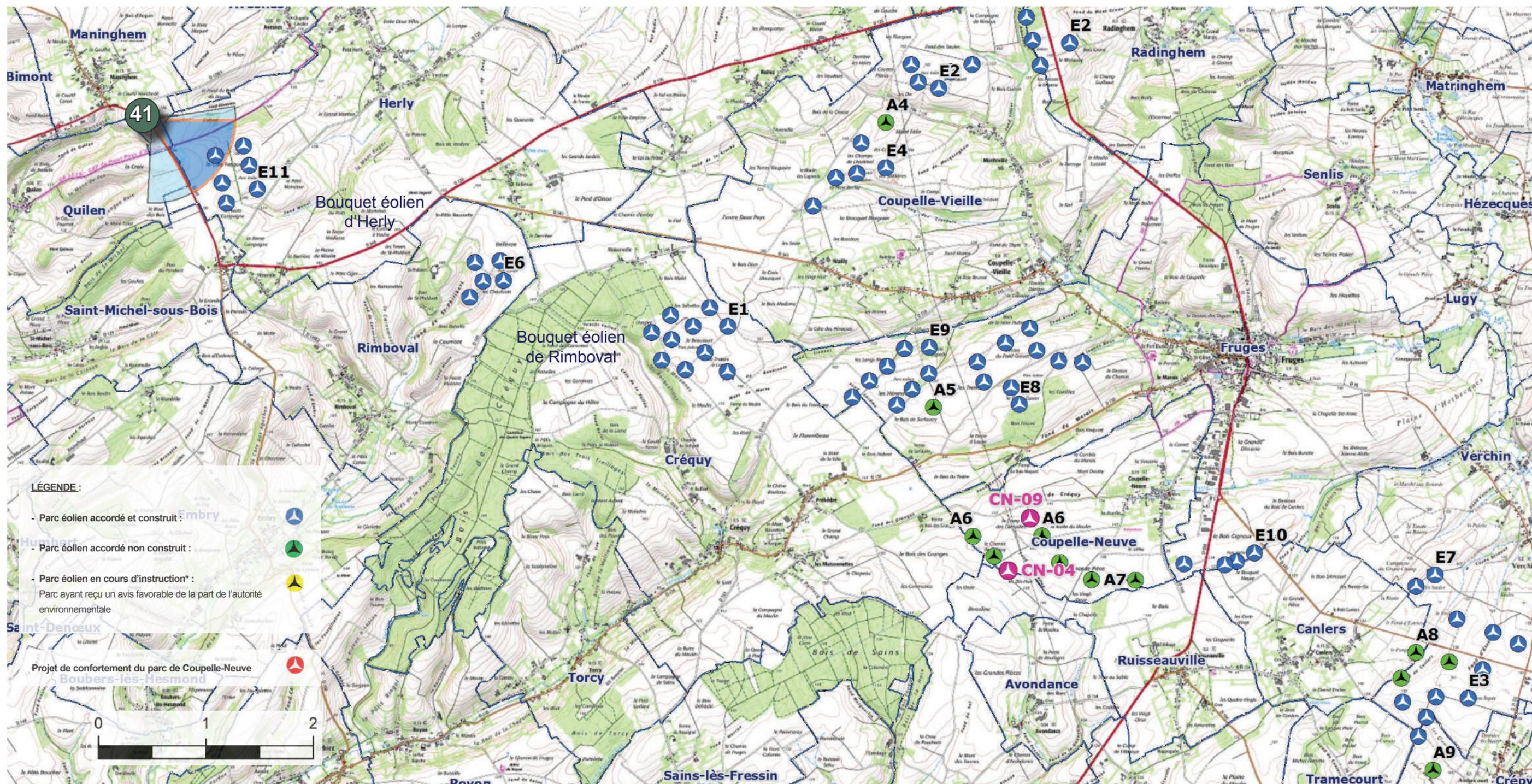
PHOTOMONTAGE avec projet colorisé



PERCEPTION «TAILLE RÉELLE»

- **COMMENTAIRES :**

Perceptions visuelles à partir de la route départementale 343 à partir d'un point de vue remarquable ouvert sur le plateau de Fruges. Les éoliennes projetées sont en grande partie masquées.



Commune : Maninghem

Point de vue : R.D 343

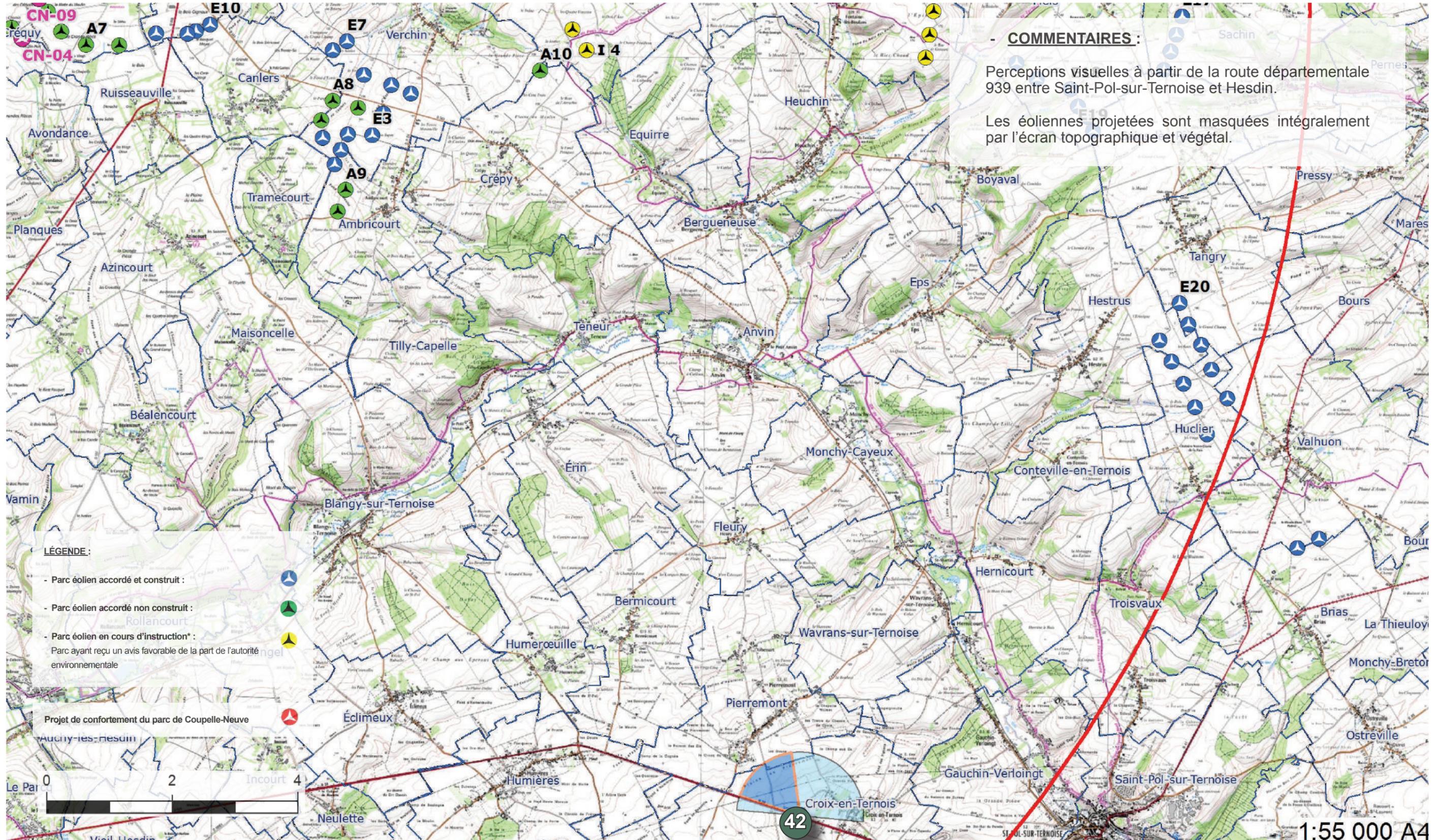
Distance au parc éolien : 11,3 km

(angle : 102°)



Commune : Saint-Pol-sur-Ternoise

Point de vue : R.N 39



Commune : Saint-Pol-sur-Ternoise

Point de vue : R.N 39

Distance au parc éolien : 17 km

(angle : 181°)



ÉTAT INITIAL



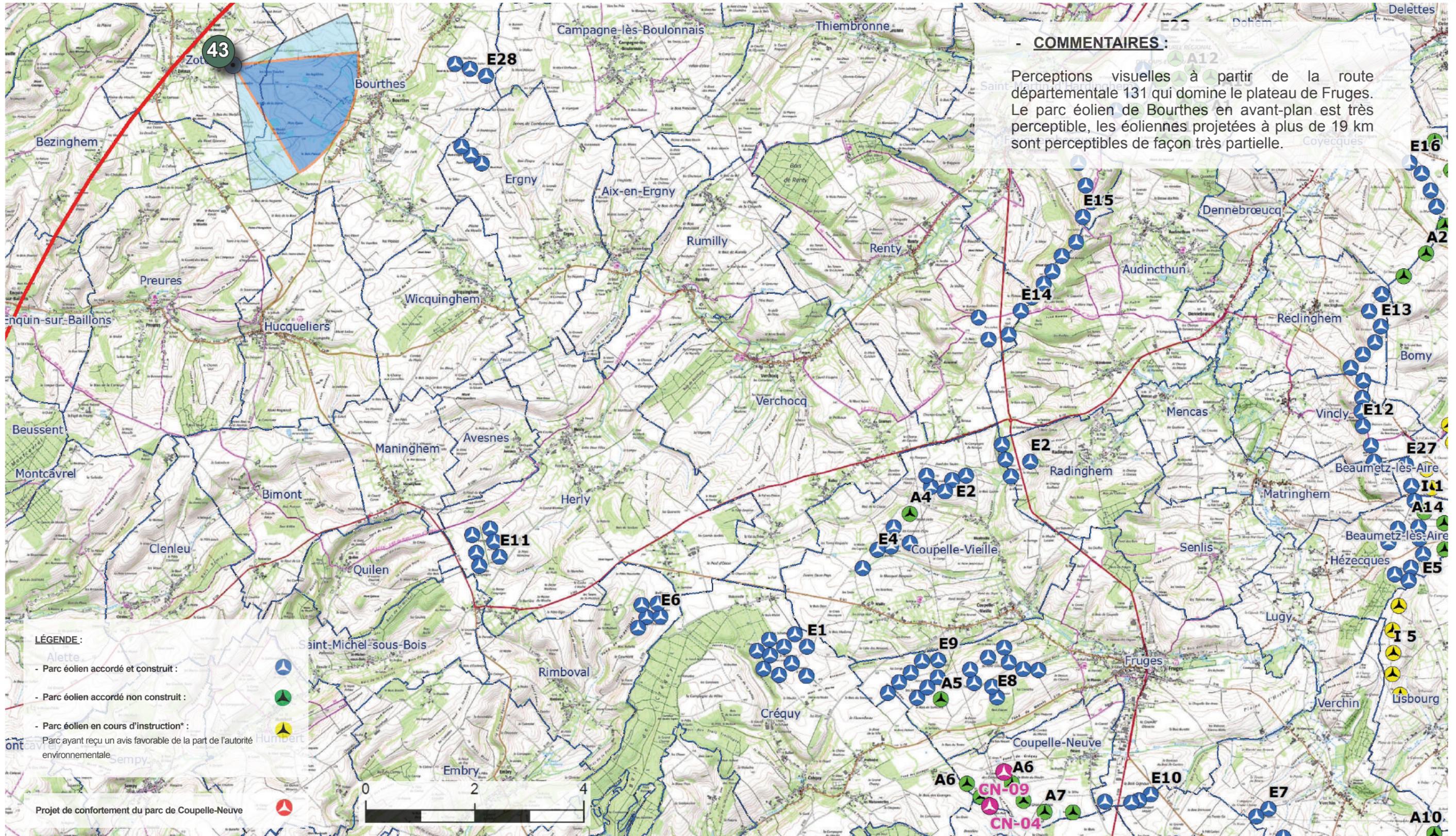
PHOTOMONTAGE avec projet colorisé



PERCEPTION «TAILLE RÉELLE»

Commune : Zoteux

Point de vue : R.D 131



Commune : Zoteux

Point de vue : R.D 131

Distance au parc éolien : 19 km

(angle : 106°)



ÉTAT INITIAL



PHOTOMONTAGE avec projet colorisé



PERCEPTION «TAILLE RÉELLE»

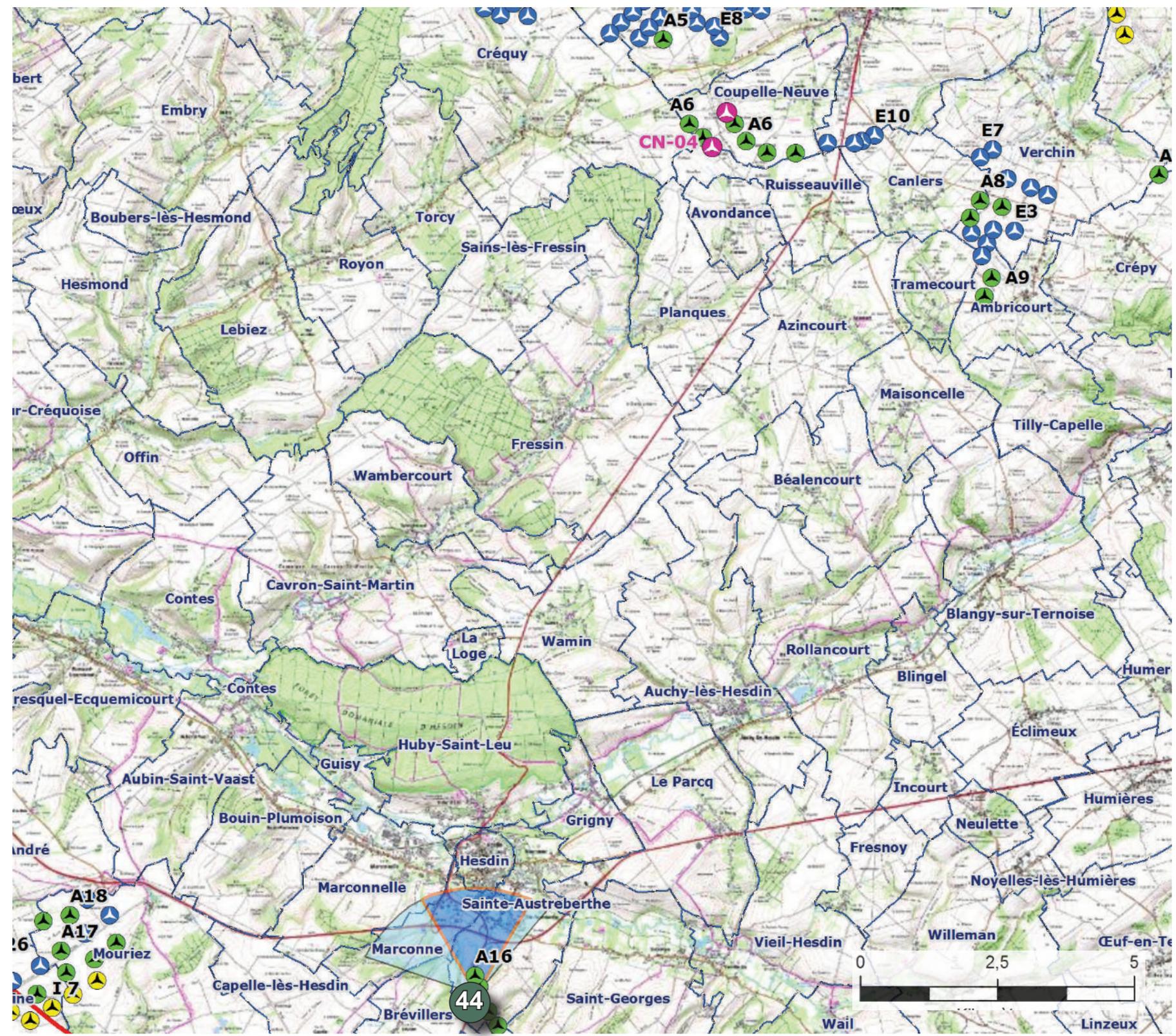
Commune : Hesdin

Point de vue : R.D 928

- COMMENTAIRES :

Perceptions visuelles à partir de la route départementale 928 dans le sens Abbeville-Hesdin, panorama au dessus de la vallée de la Canche.

Ce panorama remarquable permet de voir une partie des éoliennes projetées en partie masquées par l'avant-plan boisé de la forêt domaniale d'Hesdin.



LÉGENDE :

- Parc éolien accordé et construit : 
- Parc éolien accordé non construit : 
- Parc éolien en cours d'instruction* : 
- Parc ayant reçu un avis favorable de la part de l'autorité environnementale
- Projet de confortement du parc de Coupelle-Neuve 

Commune : Hesdin

Point de vue : R.D 928

Distance au parc éolien : 16 km

(angle : 110°)



ÉTAT INITIAL



PHOTOMONTAGE avec projet colorisé



PERCEPTION «TAILLE RÉELLE»

Ces perceptions correspondent à des visions intermédiaires et éloignées, à des distances du parc éolien comprises entre 5 et 15 kilomètres.

- PERCEPTIONS À PARTIR DES AXES ROUTIERS ET DU PAYSAGE :

Même si les perceptions peuvent être fortement filtrées elles peuvent être encore sensibles en vision latérale* à partir de la RD 928 et de la RD 343 (axe Fruges-Herly) à l'approche du périmètre des 5 km lorsque ces axes émergent des vallées périphériques pour arriver sur le plateau.

A plus de 5 km, au niveau des vallées l'effet intégrateur de la topographie et végétal joue à plein, sur le plateau la présence régulière de boisements contribue à atténuer de façon forte la perception du projet éolien à partir des habitations et de la route.

- PERCEPTIONS À PARTIR DES VILLAGES :

A plus de 5 km, au niveau des vallées l'effet intégrateur de la topographie et végétal joue à plein, sur le plateau la présence régulière de boisements contribue à atténuer rapidement la perception du projet éolien à partir des habitations et de la route.

Au sein des agglomérations, les perceptions, quelquefois très partielles, sont la plupart du temps impossibles de par la présence du cadre bâti et végétal et de la topographie.

- COVISIBILITÉ AVEC LES MONUMENTS HISTORIQUES :

La grande majorité des monuments est localisée au sein de vallées, du fait du cadre topographique et végétal les covisibilités sont fortement limitées voire impossibles.

A partir des plateaux au vu des distances, du cadre bâti et végétal et de la situation géographique des monuments historiques aucune covisibilité significative ne s'observe.

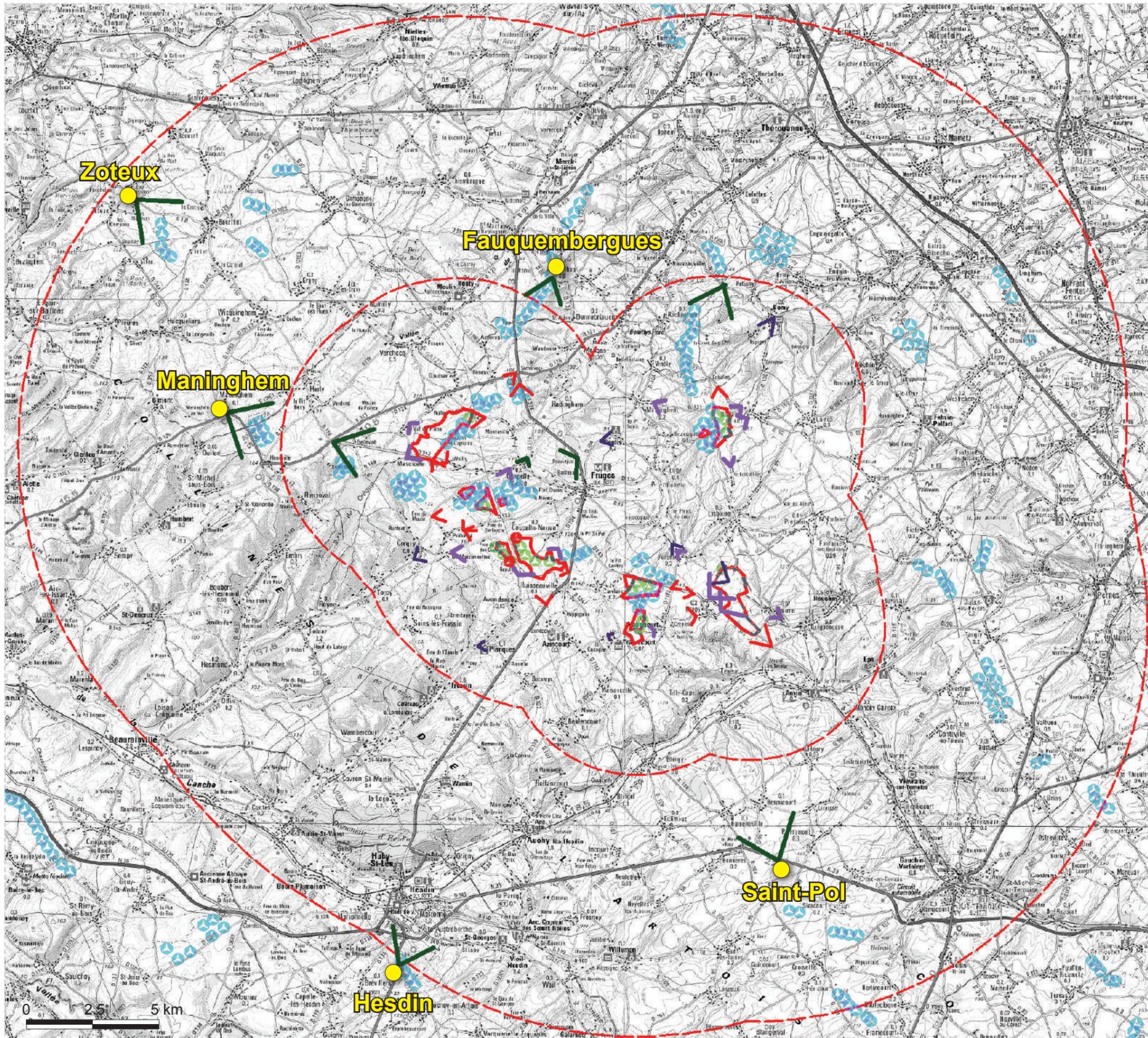
- IMPACT VISUEL CUMULÉ :

L'impact visuel cumulé avec les autres parcs éoliens est très diffus du fait de la faible ampleur du projet.

Les parcs sont suffisamment distants les uns des autres pour ne pas fusionner visuellement.

Les nouvelles éoliennes viennent densifier le parc éolien accordé et renforcer son individualité. Il participe à l'enchaînement régulier des parcs éoliens, qui sont organisés en bouquet indépendants, et contribue à renforcer la cohérence de l'ensemble.

G.6 - Conclusion générale - Synthèse des enjeux :



L'étude des impacts visuels a permis de différencier 4 grandes catégories d'impacts visuels :

- - Point de vue ne présentant pas de visibilité ou de **covisibilité sensible** avec le parc éolien :
Analyse au stade de l'état des lieux et/ou de l'analyse des impacts.
- 18 - Point de vue présentant une visibilité ou une **covisibilité peu significative** avec un élément patrimonial, pour les raisons suivantes :
 - visibilité souvent partielle du parc ou de l'élément de patrimoine,
 - visibilité très atténuée par la distance qui nécessite des conditions météorologiques très favorables pour avoir une perception des éoliennes,
 - visibilité qui s'observe à partir d'axes peu fréquentés ou sous des angles peu favorables (vision latérale notamment).
- 2 - Point de vue présentant des perceptions fortes avec le **cadre de vie des riverains**.
- 9 - Point de vue présentant des perceptions fortes à **partir des infrastructures ou du paysage**.

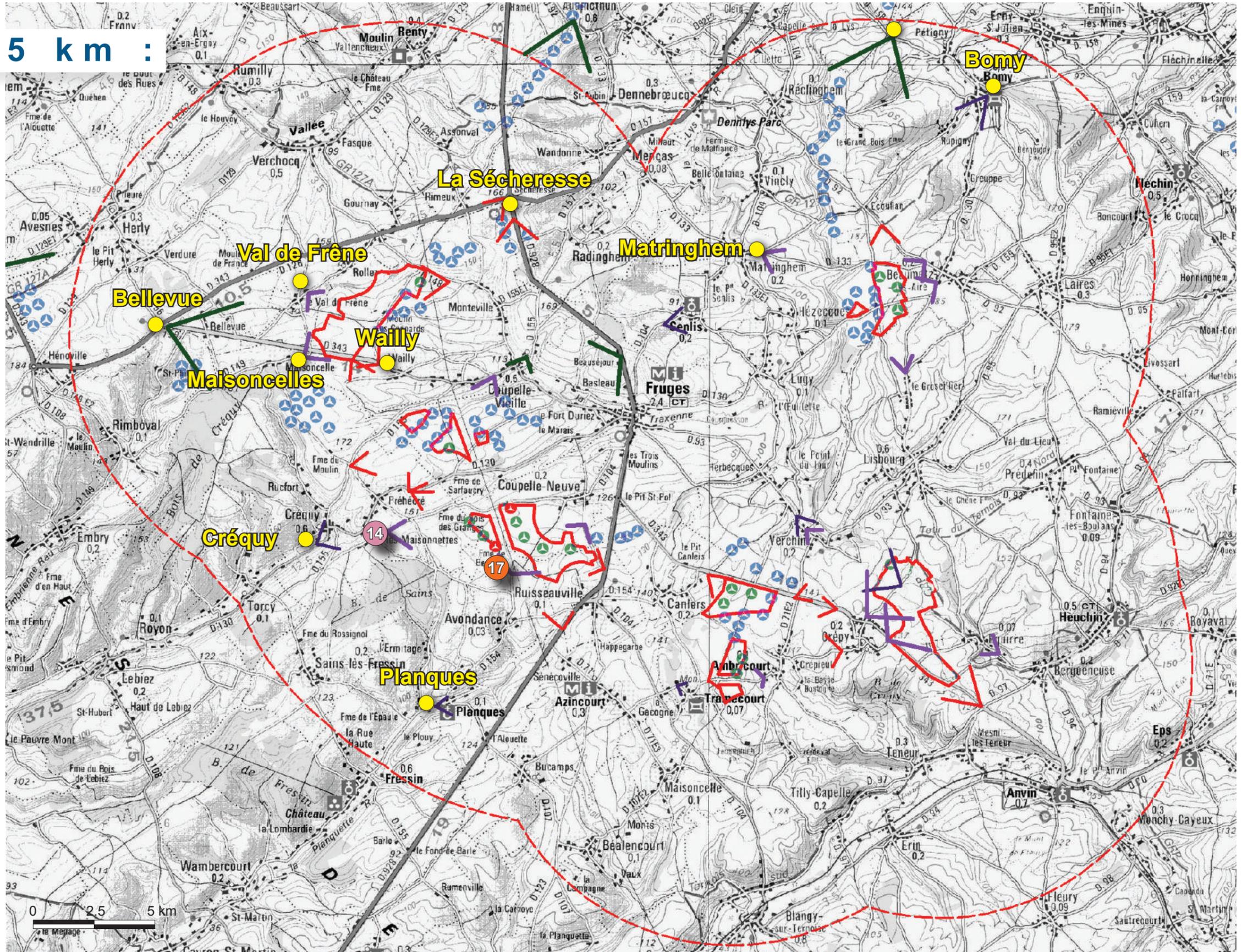
Cette analyse n'exclut pas la découverte de visibilités ou de covisibilités sensibles. Sachant que notre prospection a été réalisée depuis des lieux publics accessibles, nous ne pouvons écarter des visibilités ou covisibilités depuis des terrains privés ou sites publics à accès confidentiel.

LÉGENDE :

- Parc éolien accordé et construit : 
- Parc éolien accordé non construit : 
- Projet de confortement du parc de Coupelle-N. 

G.6 - Conclusion générale - Synthèse des enjeux :

- Zoom < 5 km :



LÉGENDE :

- Parc éolien accordé et construit : 
- Parc éolien accordé non construit : 
- Projet de confortement du parc de Coupelle-Neuve : 

G.6 - Conclusion générale - Synthèse des enjeux :

- PERCEPTION À PARTIR DES VILLAGES :

On distingue deux niveaux de perceptions distincts :

- Pour les villages qui sont implantés sur le grand plateau de Fruges.

C'est surtout **hors agglomération, à moins de 5 km, au niveau des entrées et sorties de villages** que les impacts visuels sont les plus sensibles mais globalement modérés.

- Pour les **villages qui sont implantés au sein de vallées**, les impacts visuels sont nuls à faibles.

Les éoliennes peuvent être perceptibles ponctuellement à partir des coteaux exposés vers les parcs éoliens mais de telles vues sont rares et très confidentielles.

L'encerclement des villages ne sera pas accentué » (Cf étude de l'encerclement dans le dossier, au niveau des pages 144-145, sur l'ensemble des villages de l'aire rapprochée).

- PERCEPTION À PARTIR DES AXES ROUTIERS ET DU PAYSAGE :

Les perceptions sont fortes à proximité immédiate du site éolien à partir des voies de desserte locales. Les perceptions seront sensibles à partir de deux routes du plateau (RD 928 et RD 130), qui offrent des perspectives visuelles sur le projet éolien, mais s'atténuent rapidement avec la distance. A plus de 5 km, l'effet intégrateur de la topographie, la présence régulière de boisements contribue à atténuer de façon forte la perception du projet éolien à partir des habitations et de la route.

Des perceptions sont possibles ponctuellement hors des villages à partir des têtes de vallées mais elles sont très atténuées.

- COVISIBILITÉS AVEC LES MONUMENTS HISTORIQUES :

La grande majorité des monuments est localisée au sein de vallées, du fait du cadre topographique et végétal les covisibilités sont fortement limitées voire impossibles.

A partir des plateaux au vu des distances, du cadre bâti et végétal et de la situation géographique des monuments historiques aucune covisibilité significative ne s'observe.

Les covisibilités entre le projet éolien et les monuments historiques sont nulles à très faibles.

- IMPACTS ÉOLIENS CUMULÉS:

L'impact visuel cumulé avec les autres parcs éoliens est très diffus du fait de la faible ampleur du projet.

Les parcs sont suffisamment distants les uns des autres pour ne pas fusionner visuellement.

Les nouvelles éoliennes viennent densifier le parc éolien accordé et renforcer son individualité. Le parc densifié participe à l'enchaînement régulier des groupes d'éoliennes, qui sont organisés en bouquet distincts, et contribue à renforcer la cohérence de l'ensemble.

G.6 - Conclusion générale - Synthèse des enjeux : (suite)

- IMPACTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE :

Le projet éolien consiste à conforter un parc éolien accordé comprenant six machines avec deux éoliennes d'un modèle identique aux éoliennes accordées aussi l'impact de ce petit projet sur le paysage est extrêmement limité.

- **Évaluation du risque de mitage** : Les deux éoliennes projetées s'inscrivent dans la continuité immédiate du projet éolien accordé, aussi aucun risque de mitage n'est à craindre.

- Saturation visuelle et respirations paysagères :

L'évaluation des effets de saturation et des respirations paysagères réalisée au niveau des pages 144-145 met en évidence l'absence d'impact émergent lié au nouveau projet éolien.

Le nombre d'éoliennes existantes dans le secteur et l'implantation des éoliennes projetées dans une logique de densification explique ce résultat.

Notons qu'aucun effet d'encerclement n'est aujourd'hui perceptible à partir des communes du secteur malgré la présence sur la carte d'angles de respiration très morcelés.

Pour s'en convaincre voir les planches «perception à partir de l'habitat et du cadre de vie» qui étudient les points de vues les plus exposés au projet éolien à partir des villages riverains.

Aucun effet d'encerclement ne pourra être induit par le présent projet.

- Composition inter-parcs :

Le projet éolien accordé s'inscrit dans une stratégie globale de renforcement de la cohérence du développement sur le plateau de Fruges, l'ensemble des parcs éoliens étant structurés de façon forte le long de la colonne vertébrale du plateau, des respirations significatives sont ménagées entre les différents parcs, chaque groupe d'éoliennes doit être très cohérent et éviter la dispersion (voir pages 123 à 127).

- **Rapports d'échelle** : Aucun problème de rapport d'échelle ne peut se rencontrer du fait de la localisation du projet sur le plateau à l'écart des vallées et des coteaux de l'Artois.

- **Effet de surplomb** : Les éoliennes ne sont pas en position surplombante mais sur un plateau, et à l'écart des zones habitées, aussi aucun effet de surplomb n'est à craindre.

- **Intervisibilité avec les silhouettes de village** : Les villages environnants étant entouré par une ceinture bocagère (haies et bosquets denses) les silhouettes des villages sont très peu affectées par le projet.

CONCLUSION GÉNÉRALE :

L'analyse des impacts a mis en évidence le peu d'interactions visuelles lié à ce projet éolien de faible ampleur (2 éoliennes projetées) lequel consiste à densifier un groupe d'éoliennes accordées.

L'insertion de deux éoliennes au sein du groupe de six éoliennes, dans un contexte où l'éolien est déjà très présent, est dans la plupart des cas très peu sensible dans le paysage.

Le projet permet de densifier le groupe d'éoliennes accordées et de renforcer la lisibilité du développement éolien sur l'ensemble du plateau de Fruges ceci sans accroître les impacts actuels.

En conclusion notons que ce projet est cohérent avec la stratégie de densification sur le plateau de Fruges prônée par le Schéma Régional Éolien.